

Fiche de présentation formation du BF5^{ème} degré Discipline natation course

Présentation

Six niveaux de Brevets Fédéraux ont été créés en 2009, de l'assistant club au brevet fédéral 5, dans les quatre disciplines.

La Fédération Française de Natation a ainsi créé et développé sa propre filière fédérale d'encadrement en complémentarité et cohérence avec la réforme de la filière de formation du Ministère en charge des sports.

Les titulaires du Brevet Fédéral 5^{ème} degré "natation course" sont des entraîneurs experts. Dans le cadre des orientations fédérales, ils ont vocation à entraîner des sportifs du plus haut niveau national en « natation course », dans une logique d'optimisation de la performance. Ils assurent la fonction de directeur technique, manager et coordonnent une équipe technique en vue du développement sportif de la « natation course » et du développement du club.

Le titulaire du Brevet Fédéral 5^{ème} degré obtient de droit, 3 UC sur 4 du Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DESJEPS), spécialité performance sportive, mention natation. Ce diplôme, permet d'entraîner contre rémunération.

L'INFAN, organisme de formation de la Fédération Française de Natation, propose une formation BF5 natation course, de janvier 2016 à juin 2017. Cette formation BF5 sera suivie d'une formation à l'UC manquante (UC2) afin d'obtenir le DESJEPS « natation course » à partir de la rentrée 2017.

Par ailleurs, l'INFAN rappelle que l'obtention d'un DESJEPS n'est pas réservée aux titulaires d'un DEJEPS, ce qui signifie que les personnes titulaires d'un BF4 « natation course » peuvent logiquement poursuivre sur une formation BF5 « natation course » pour s'orienter directement vers le diplôme professionnel du DESJEPS.

Calendrier de la formation

- ❖ Date limite d'inscription à la formation : vendredi 20 novembre 2015
- ❖ Tests de sélections et positionnement : lundi 30 novembre 2015

Dates des regroupements :

- Regroupement 1 : du 11 au 13 janvier 2016
3 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN
- Regroupement 2 : du 02 au 04 février 2016
3 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN
- Regroupement 3 : du 08 au 10 mars 2016
3 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN
- Regroupement 4 : du 05 au 07 avril 2016
3 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN
- Regroupement 5 : du 20 au 22 juin 2016
3 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN
- Regroupement 6 : du 03 au 05 octobre 2016
3 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN
- Regroupement 7 : du 05 au 07 décembre 2016
3 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN
- Regroupement 8 : du 16 au 18 janvier 2017
3 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN
- Regroupement 9 : du 06 au 08 mars 2017
3 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN
- Regroupement 10 : du 03 au 05 avril 2017
3 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN

- **Durée de la formation : 229 heures en centre de formation (dont 24 heures de retour d'alternance) et 300 heures en structure d'alternance**

Volume horaire de la formation

644 heures au total réparties comme suit :

- 229 heures de face à face pédagogique en centre (dont 24 heures de retour d'alternance)
- 300 heures de stage en alternance dont :
 - 160 heures au sein d'un club d'accueil, labellisé formateur au minimum
 - 35 heures au sein d'un pôle France
 - 70 heures au sein d'une structure labellisée national au moins (pôle ou club)
 - 35 heures au sein d'un Comité Régional
- 75 heures de travail personnel individuel
- 40 heures d'accompagnement lors d'un ou plusieurs déplacements

Coût de la formation

Coût pédagogique : 3 600 € / stagiaire

Tarif comprenant les coûts pédagogiques, les frais d'inscriptions aux épreuves de sélection, les frais forfaitaires de positionnement, les frais de certification et les frais pédagogiques.

Possibilité de prise en charge de la formation par les OPCA pour les éducateurs salariés.

A noter que, pour les stagiaires licenciés dans un club labellisé national ou international **et qui ne bénéficieraient pas d'un financement OPCA**, les frais pédagogiques pourront être pris en charge par la FFN dans le cadre de la labellisation (dans la limite de 3 stagiaires maximum par club labellisé pour les BF4 et BF5). Le club devra dans un premier temps présenter à l'INFAN la notification de refus de prise en charge OPCA, puis s'acquitter de la totalité des frais pédagogiques de la formation. A compter du 16 septembre de la saison suivant l'entrée en formation, le club pourra percevoir le remboursement des frais pédagogiques dans le cadre de la labellisation des clubs.

A noter qu'en cas de prise en charge partielle de la part d'un OPCA, un club labellisé National ou International pourra prétendre à cette aide fédérale sur le montant des frais pédagogiques de formation restant à sa charge.

Vérification des exigences préalables à l'entrée en formation

Pour accéder à la formation, le stagiaire doit :

- Avoir 18 ans minimum
 - Être licencié à la Fédération Française de Natation
 - Être titulaire à minima du PSC 1 ou son équivalent
 - Être titulaire de l'ENF 1 - Sauv'nage (ou faire le test à l'entrée organisé le 30 novembre 2015)
 - Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres (organisé le 30 novembre 2015)
 - Être titulaire du BF 4 Natation Course ou du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport mention natation course (DEJEPS NC) et également titulaire des titres d'évaluateur ENF 1, ENF 2 et ENF 3 natation course.
- **Justificatifs à fournir dans le dossier d'inscription**

Les épreuves de sélections

L'accès à la formation du Brevet Fédéral 5^e degré « natation course » pour les stagiaires justifiant des prérequis à l'entrée en formation est réalisé à partir d'une sélection sur dossiers et d'un entretien de motivation organisé le 30 novembre 2015.

Cet entretien d'une durée de 30 minutes porte sur un mémoire d'analyse de l'expérience acquise dans le domaine de l'entraînement par le candidat. Dans ce mémoire, de 5 pages maximum, le candidat doit faire apparaître sa pratique quotidienne (état de la population de nageurs qu'il encadre, objectifs,

organisation..., en réaliser une analyse critique afin de poser une problématique en relation avec les athlètes qu'il entraîne. Le candidat doit également y déterminer les attentes vis-à-vis de la formation et les compétences qu'il lui semble indispensable d'acquérir pour la réalisation de ses objectifs.

Les modalités d'organisation du test de sécurité et du positionnement

- Date : lundi 30 novembre 2015
- Lieu : INFAN – siège fédéral FFN, 14 rue Scandicci, 93 508 PANTIN Cedex
- Objectifs du positionnement : l'objectif du positionnement est de valoriser le parcours du stagiaire et ses compétences acquises afin de lui permettre de bénéficier d'éventuels allègements de formation ou de lui proposer une formation complémentaire. L'allègement des temps de formation en centre ne dispense pas d'évaluation certificative.

Choix des structures d'alternance pouvant accueillir un stagiaire

- **160 heures de stage en situation au sein d'un club d'accueil** :

Critères de la structure d'alternance : club affilié FFN, labellisé formateur au moins OU structure du PES

Niveau d'entraînement au sein de la structure : groupe de 6 nageurs au moins, dont au moins 1 qualifié aux Championnats de France.

Une indemnisation forfaitaire de 100 € sera reversée à la structure d'accueil à condition que celle-ci ne soit pas le club employeur du stagiaire.

- **35 heures d'entraînement au sein d'un pôle France** :

Dans le cadre de la formation continue des entraîneurs de Natation Course, l'INFAN organise plusieurs fois par saison des semaines d'immersion au sein de Pôles France et Espoir. Les dates et lieux de ces formations seront communiquées en priorité aux stagiaires BF5 Natation Course, afin qu'ils puissent se positionner sur une de ces semaines, dans l'objectif de valider ces 35 heures de stages au sein d'un Pôle France.

- **70 heures d'entraînement sur deux structures labellisées national au moins** :

Critères des structures d'alternance : structures affiliées FFN (club ou pôle), labellisées national ou international. Période d'alternance à effectuer en deux fois 35 heures au sein de deux structures différentes. Dans le cas où un stagiaire effectuerait déjà son stage de 160 heures au sein d'une structure labellisée National au moins, il pourra y effectuer 35 heures supplémentaires afin de valider une première partie de ce stage, les autres 35 heures devant obligatoirement être effectuées dans une autre structure labellisée National au moins.

L'INFAN et le CTN coordonnateur mettront à disposition des stagiaires une liste des structures labellisées National ou International pouvant accueillir des stagiaires. Ceux-ci sont invités à se regrouper à minimum 2 pour effectuer leurs stages.

Une indemnisation forfaitaire de 100 € sera reversée à chacune des structures d'accueil à condition que celles-ci ne soient pas le club employeur du stagiaire.

- **35 heures au sein d'un Comité Régional** :

Période d'alternance à réaliser en lien avec l'activité de directeur technique d'une structure sous la responsabilité du CTS coordonnateur.

Le Tutorat

La personne assurant la fonction de tuteur au sein de la structure d'accueil pour le stage de 160 heures doit être titulaire au moins du :

- Brevet Fédéral 5ème degré natation course OU
- BEES 2 natation course OU
- DESJEPS performance sportive, mention natation course

Par ailleurs, la personne assurant la fonction de tuteur possède une expérience confirmée, depuis au moins un an, à ce niveau d'encadrement et doit obligatoirement être majeure. Le choix du tuteur doit être validé par le Directeur Technique National après avis du Conseiller Technique Régional responsable pédagogique de l'ERFAN.

Dans le cas où le stagiaire effectuerait son stage de 160 heures dans une structure différente de son club employeur, le stagiaire devra également solliciter un second tuteur issu de sa structure employeur afin de l'accompagner dans la réalisation du projet de développement qu'il devra effectuer dans le cadre de sa formation.

Le processus d'évaluation de la formation

Exigences préalables à la mise en situation pédagogique :

- Epreuve 1 / Test de sécurité (réalisé par le tuteur) : date limite de mise en œuvre pendant la première semaine d'alternance. Les personnes ayant réalisé un test de sécurité dans les 3 mois précédant sont dispensés de cette épreuve.
- Epreuve 2 / Séance d'entraînement et entretien (réalisé par le tuteur) : date limite de mise en œuvre pendant la première semaine d'alternance

Epreuve 1 du BF5 :

- Evaluation en structure (réalisée par le tuteur)
- Rédaction d'un dossier portant sur l'élaboration d'un plan de développement d'une structure - *Evaluation* : formateur INFAN + DTN ou son représentant.
⇒ Dossier à rendre en mai 2017 (date à préciser ultérieurement)

Epreuve 2 du BF5 :

- Test de sécurité : à réaliser lors du dernier module de formation en centre en avril 2017
- Rédaction d'un dossier portant sur l'élaboration d'un plan d'organisation de la sécurité et des secours au sein de la structure – *Evaluation* : formateur INFAN + DTN ou son représentant.
⇒ Dossier à rendre en mai 2017 (date à préciser ultérieurement)

Epreuve 3 du BF5 :

- Préparation et conduite d'une séance d'entraînement (1h30 min) suivie d'un entretien (1h30 min) – *Evaluation* : formateur INFAN + DTN ou son représentant
⇒ Période de certification : mai/juin 2017 selon les disponibilités des structures d'accueil
- Rédaction d'un dossier portant sur l'expérience acquise lors de l'accompagnement lors d'un ou plusieurs déplacements – *Evaluation* : formateur INFAN + DTN ou son représentant
⇒ Dossier à rendre en mai 2017 (date à préciser ultérieurement)

Epreuve 4 du BF5 :

- Présentation du plan de formation d'un club et de sa mise en œuvre (15 min) suivie d'un entretien (15 min) – *Evaluation* : formateur INFAN + DTN ou son représentant
⇒ Dossier à rendre et à soutenir à l'INFAN en mai 2017 (date à préciser ultérieurement)

Les rattrapages des épreuves de certification non validées se dérouleront au cours du mois de juin 2017.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter l'INFAN :

Jean Louis, MORIN - coordinateur pédagogique de la formation BF4

Tél : 06 85 20 43 48 - Courriel : jl.morin@ffnatation.fr

Solène LAMBALLE – Assistante INFAN

Tél : 01 41 83 87 67 – Courriel : solene.lamballe@ffnatation.fr

Catherine ARRIBE - Responsable Pédagogique et Administrative de l'INFAN

Tél : 01 41 83 87 64 - Courriel : catherine.arrive@ffnatation.fr



Dossier d'inscription à la formation BF5 Natation Course

DOSSIER A RENVOYER AVANT LE VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

[A solene.lamballe@ffnatation.fr](mailto:solene.lamballe@ffnatation.fr)

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Club (en entier) :

Lieu d'exercice :

Numéro de licence :

Statut actuel :

Sans emploi

Salarié du secteur privé précisez :

Salarié du secteur public précisez :

Profession actuelle exercée :

Photo du
candidat

Partie réservée à l'INFAN

Dossier reçu le Complet Incomplet

N° de dossier :

Dossier retourné si besoin le :

Dossier reçu à nouveau le : Complet Incomplet

Avis conforme du DTN (lieu de stage + tuteur(s)) : OUI NON

Diplômes obtenus : enseignement général et sportif (dans les domaines de la sécurité, de l'animation, de l'enseignement et de l'entraînement, diplômes d'officiels FFN, qualifications, formations suivies)

-
-
-
-
-
-
-
-

Parcours sportif (pratique personnelle, niveau sportif...)

-
-
-
-
-
-
-
-

Expériences professionnelles (durée, niveau de responsabilités, missions exercées)

-
-
-
-
-
-
-
-

Projet personnel, professionnel / motivations à entrer en formation / attentes du candidat vis-à-vis de la formation...

-
-
-
-
-
-
-
-

Précisez les diplômes ou titres acquis qui seront demandés lors de la vérification des exigences préalables à l'entrée en formation

- Titulaire de l'évaluateur ENF 1
oui non
- Titulaire de l'évaluateur ENF 2
oui non
- Titulaire de l'évaluateur ENF 3 (natation course) non oui
- Titulaire de l'attestation du PSC 1 à minima ou son équivalent (AFPS et AFPSAM) à jour de la formation continue non oui

Un diplôme parmi les 2 suivants :

- DEJEPS Perfectionnement sportif – option natation non oui
Date d'obtention Option :
- BF4 natation course non oui
Date d'obtention

Liste des pièces à joindre au dossier d'inscription BF5

Exigences préalables à l'entrée en formation :

- Une photocopie d'une pièce d'identité
- Une photocopie ou un récépissé de la licence
- Une photocopie du diplôme de l'ENF1 –Sauv'nage ou tests d'entrée en formation (voir livret référentiel du BF5 – section pré requis à l'entrée en formation p9)
- Une photocopie des titres d'évaluateur ENF1, ENF2 et ENF3 (natation course)
- Une photocopie du PSC 1 à minima ou son équivalent (AFPS et AFPSAM)
- Une photocopie du DEJEPS Perfectionnement sportif natation option natation course **OU** du BF4 natation course

Facultatif : un justificatif attestant de la réussite à un test de sécurité conforme réalisé après le 11 octobre 2015 (soit trois mois avant l'entrée en formation), afin d'être dispensé du test à l'entrée en formation.

Autres pièces à joindre

Un mémoire d'analyse de l'expérience acquise dans le domaine de l'entraînement par le candidat, exposant une présentation et une analyse critique de la pratique quotidienne, ainsi que les attentes vis-à-vis de la formation (5 pages maximum – voir fiche de présentation de la formation)

La copie du diplôme BF5 OU BEES 2 NC OU DESJEPS NC du tuteur de stage en structure

Un certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation dans la discipline visée, datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation

Un chèque de caution couvrant les frais pédagogiques à l'ordre de l'INFAN d'un montant de **3 600 € TTC** obligatoire pour valider l'inscription. L'INFAN se garde le droit de conserver le chèque de caution jusqu'au paiement par l'OPCA en cas de prise en charge.

Pour les stagiaires licenciés dans un club labellisé National ou International et qui ne bénéficieraient pas d'un financement OPCA, les frais pédagogiques pourront être pris en charge par la FFN dans le cadre de la labellisation (dans la limite de 3 stagiaires maximum par club labellisé pour les BF4 et BF5). Le club devra dans un premier temps présenter à l'INFAN la notification de refus de prise en charge OPCA, puis s'acquitter de la totalité des frais pédagogiques de la formation. A compter du 16 septembre de la saison suivant l'entrée en formation, le club pourra percevoir le remboursement des frais pédagogiques dans le cadre de la labellisation des clubs.

A noter qu'en cas de prise en charge partielle de la part d'un OPCA, un club labellisé National ou International pourra prétendre à cette aide fédérale sur le montant des frais pédagogiques de formation restant à sa charge.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET AU 30 NOVEMBRE (POSITIONNEMENT) NE POURRA
ETRE PRIS EN COMPTE**

Choix de la structure d'accueil en club labellisé (160 heures)

Critères de la structure d'alternance : club affilié FFN, labellisé formateur au moins OU structure du PES

Niveau d'entraînement au sein de la structure : groupe de 6 nageurs au moins, dont au moins 1 qualifié aux Championnats de France.

Une indemnisation forfaitaire de 100 € sera reversée à la structure d'accueil à condition que celle-ci ne soit pas le club employeur du stagiaire.

Choix de la structure d'accueil :

Nom de la structure d'accueil : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Email structure : _____ Téléphone : _____

Nom du président : _____

Attestation du Président pour l'accord du stage d'accueil :

Je soussigné(e) _____ Président(e) du club
_____ m'engage à accueillir au sein de ma structure,
Monsieur/Madame, _____ pour réaliser son stage en situation
d'alternance du BF5 sur les périodes du _____ au
_____.

Date :

Signature du Président(e)

Choix du tuteur en alternance : Etre licencié FFN, être titulaire du BF5 natation course, OU du BEES 2, OU du DESJEPS, être agréé par le CTR responsable pédagogique de l'ERFAN et le DTNa
Rappel : joindre au dossier d'inscription la copie du diplôme du tuteur.

Nom du tuteur : _____

Qualification du tuteur : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Email : _____ Téléphone : _____

Attestation du tuteur :

Je soussigné(e) _____ m'engage à assurer la fonction de tuteur auprès de _____ lors de son stage en situation d'alternance du BF5 au sein de la structure du _____.

Date :

Signature du Tuteur

Choix du 2^e tuteur pour le projet de développement – Uniquement pour les stagiaires qui effectuent leur stage d'alternance dans une structure différente du club employeur : Dans ce le stagiaire doit solliciter un second tuteur issu de sa structure employeur afin de l'accompagner dans la réalisation du projet de développement qu'il doit réaliser dans le cadre de sa formation.

Nom du tuteur : _____

Qualification du tuteur : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Email : _____ Téléphone : _____

Attestation du tuteur :

Je soussigné(e) _____ m'engage à assurer la fonction de tuteur auprès de _____ lors de son stage en situation d'alternance du BF5 au sein de la structure du _____.

Date :

Signature du Tuteur

Choix de la structure d'accueil en pôle France (35 heures)

Dans le cadre de la formation continue des entraîneurs de Natation Course, l'INFAN organise plusieurs fois par saison des semaines d'immersion au sein de Pôles France et Espoir. Les dates et lieux de ces formations seront communiquées en priorité aux stagiaires BF5 Natation Course, afin qu'ils puissent se positionner sur une de ces semaines, dans l'objectif de valider ces 35 heures de stages au sein d'un Pôle France.

Choix des structures labellisées national au moins (2 x 35 heures)

L'INFAN et le CTN coordonnateur mettront à la disposition des stagiaires une liste faisant état des structures labellisées national au moins pouvant accueillir un stagiaire BF5.

Dans le cas où un stagiaire effectuerait déjà son stage de 160 heures au sein d'une structure labellisée National au moins, il pourra y effectuer 35 heures supplémentaires afin de valider une première partie de ce stage, les autres 35 heures devant obligatoirement être effectuées dans une autre structure labellisée National au moins.

L'INFAN et le CTN coordonnateur mettront à disposition des stagiaires une liste des structures labellisées National ou International pouvant accueillir des stagiaires. Ceux-ci sont invités à se regrouper à minimum 2 pour effectuer leurs stages.

Une indemnisation forfaitaire de 100 € sera reversée à chacune des structures d'accueil.

Choix du Comité Régional (35 heures)

Nom de la structure d'accueil : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Email structure : _____ Téléphone : _____

Nom du président : _____

Attestation du Président pour l'accord du stage d'accueil :

Je soussigné(e) _____ Président(e) du Comité Régional de Natation _____ m'engage à accueillir au sein de ma structure, Monsieur/Madame, _____ pour réaliser son stage en situation d'alternance du BF5 sur les périodes du _____ au _____.

Date :

Signature du Président(e)

